

SUD-Solidaires Infos

Solidaires, Unitaires et Démocratiques



Flash info Accord Groupe GEPP : Le temps partiel de fin de carrière (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)

Ce nouvel accord s'applique depuis le 1 juillet 2025 et concerne tous les salariés du groupe BPCE. **Sud Solidaires BPCE** vous donne les clés pour mieux comprendre. Vous avez des questions contactez nous : sudcebpl@sudbpce.com.

Le temps partiel de fin de carrière peut être un outil **pour travailler moins et préparer sereinement sa retraite**, tout en maintenant une rémunération améliorée (+ 7 %) mais il ne doit pas devenir un moyen pour l'entreprise de **pousser les salariés vers la sortie**.

Qui peut en bénéficier ?

- Les salariés âgés de 60 ans et plus, avec une ancienneté de plus 5 ans dans le groupe.

La mise en place ?

- Le dispositif a une durée effective comprise entre 6 et 36 mois.
- Il nécessite un avenant au contrat de travail fixant la durée, le taux d'activité et la date de fin.
- Il faut s'engager par écrit à partir à la retraite à la fin du dispositif.
- Il faut l'accord explicite de l'entreprise.
- Il faut avoir travaillé au moins 12 mois consécutifs avant la demande.
- Il ne faut pas être en procédure de rupture du contrat de travail ou en préavis.

⚠ Attention : Le dispositif **n'est pas accessible aux salariés** pouvant déjà bénéficier d'une **retraite à taux plein** au moment de la demande.

La protection sociale ?

- Le salarié conserve **sa couverture retraite (base et complémentaire)**, calculée sur la rémunération réellement perçue.
- Il peut demander à **maintenir les cotisations sur la base d'un temps plein**.
- Le régime de prévoyance reste applicable.

Le choix du temps partiel de fin de carrière est **irrévocable**, sauf en cas de situation exceptionnelle (divorce, invalidité du conjoint, décès, surendettement).

⚠ Attention : Il existe un autre dispositif légal : la retraite progressive.

N'hésitez pas à comparer les 2 systèmes !



NEWSLETTER



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Bretagne Pays de Loire
319, route de Vannes
44 800 Saint Herblain
Tél. 07 67 32 13 17
sudcebpl@sudbpce.com

Vos représentants SUD-Solidaires

E. LANGLADE, K. LE DIOURON,
M-H. LUY, L. JUMEZ,
F. CLOIREC, F. MOREAU,
H. TESSIER, A. FARCY

ADHÉSION

